

SEANCE DU 24 MARS 2017

L'An Deux Mille dix-sept, le vingt-quatre mars à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de séance sous la présidence de M. CAUSSE Jean-Marc, Maire.

Date de la convocation : 07/03/2017

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, PERROS Dominique, COMBRES Corine, FILLOL Isabelle, Adjoints, BEAUMONT Isabelle, BERTON Jean-Marie, CABROL Jean-Luc, CHARTRER Viviane, HUGUET Jean-Jacques, LAURENT Françoise, MARRAUD Fabrice, PLAGNES Michel, SCHMITTLIN Stéphane

Procurations :

Excusés : ROUILLES Georgette

Ordre du jour :

Point PLUi

Chemin rural d'Aurion

Délibération modification statuts SDEE 47

Vote du compte administratif et du compte de gestion

Choix de l'entreprise travaux chauffage église

Point travaux aménagement village

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Questions diverses

1/ Vote du Compte de Gestion et du compte administratif

M. le Maire explique que le compte de gestion est établi par le Trésorier public à la clôture de l'exercice. Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal vote le compte de gestion 2016 après en avoir examiné les opérations retracées et les résultats de l'exercice.

Puis, M. Cabrol, conseiller en charge des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2016 arrêté au 31 décembre qui est en tout point conforme au compte de gestion du Comptable du Trésor Public. Mention faite des crédits ouverts au budget primitif, des décisions modificatives et des restes à réaliser, la balance s'établit ainsi :

Sans les reports (001 et 002) :

Investissement :

Dépense : 169 077.62€ Recette : 510 416.30€

Fonctionnement :

Dépense : 559 118.20€ Recette : 612 256.48€

Avec les reports :

Investissement :

Dépense : 172 280.67€ Recette : 510 416.30 €

Fonctionnement :

Dépense : 559 118.20€ Recette : 674 069.86 €

Résultat de clôture :

L'excédent de clôture de l'exercice s'élève à 453 087.29 € compte tenu des reports 2015. Le déficit dû aux restes à réaliser s'élève à 582 267.10 € le résultat reporté au compte 002 sera de 0 €, l'affectation en réserve étant de 114 951.66 €.

Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif tel que présenté à l'unanimité.

Arrivé de Michel Plagnes à 19h26.

2/ Informations Ecole / accueil périscolaire:

- Monsieur Gonano, 1^{er} adjoint, informe le conseil municipal que M. Bernières Eric termine les travaux de réhabilitation des toilettes extérieurs de l'école.
- Suite à l'achat des netbooks financé par la CAF et le MSA, l'activité initiation informatique a commencé.
- Lors du prochain chantier citoyen, nous avons pour projet de refaire la peinture de la garderie.
- Enfin, nous travaillons en partenariat avec la trésorerie sur les impayés de la facturation cantine / accueil périscolaire. Un courrier de relance a été envoyé aux personnes concernées.

3/ Travaux Chauffage - sonorisation église :

Mme Beaumont présente les devis des entreprises concernant les travaux d'aménagement du chauffage au sein de l'église :

	DELESTRE INDUSTRIE	GUELIN SAS	CGV & CIEL
Lustres électriques 27kw	12 774.26€		
Lustres électriques 24kw	11 520.12€		
Lustres électriques 18kw	10 570.66€		
Lustres électriques 23kw		13 211.41€	
Lustres électriques 31kw			17 938.67€
Panneaux radiants 21kw	13 100.14€		
Panneaux radiants 27kw		14 560.42€	
Panneaux radiants 33kw			21 798.55€

Après délibération, le conseil municipal choisit l'entreprise de Delestre Industrie.

Pour le choix de l'option, le dossier sera soumis à l'ABF.

Puis, sont présentés les devis concernant la sonorisation :

	AUDIO LIGHT	STE LEVEQUE		
		DEVIS 1	DEVIS 2	DEVIS 3
propositions	2 347,00	5 428,08	5 911,50	6 301,08

Un devis a été demandé à l'entreprise Macca Music.

Il est rappelé que, pour l'ensemble de ce projet, la paroisse participe à hauteur de 2 000€ et l'agglomération, au travers du FST, à hauteur de 5 549€.

4/ Achat matériel de sonorisation

Monsieur le Maire explique que suite au vol du matériel de sonorisation à la salle polyvalente, il est nécessaire de prévoir l'achat d'un nouvel équipement.

Plusieurs devis ont été demandés :

	AUDIO LIGHT	MACCA MUSIC
propositions	2 342.93 €	1 423.60€

Après Délibération, le conseil municipal choisit le devis de l'entreprise Macca Music.

5/ Point PLUi

Monsieur le Maire et Mme Fillol, adjointe, exposent les demandes des administrés déposés lors de l'enquête publique.

M. le Maire rencontre l'agglomération mardi 28 mars 2017 à ce sujet.

Les conseillers confirment la version 5.1 du zonage et les observations formulées lors du conseil municipal du 16 décembre 2016.

Mme Fillol rappelle le calendrier du PLUi.

6/ Subventions de l'agglomération : Fonds de Soutien Territorial

Monsieur le Maire présente les subventions accordées au titre du FST :

Projet Aménagement bourg : 153 247€

Projet travaux église (Chauffage, sono, éclairage) : 5 549€

Projet travaux énergétiques salle Dernelle : 6 572€

7/ Point travaux Aménagement village et conventions de maîtrise d'ouvrage

- Monsieur le Maire explique que les travaux ont pris un peu de retard.

- Après plusieurs échanges avec les services du Département, il a été confirmé que la participation du Conseil Départemental s'élève à 88000€. Une économie serait possible sur des travaux de décaissement, ce qui permettrait de financer une partie de la réfection de la RD 931 (non comptée par l'enveloppe initiale).

La convention de mandat devrait être signée fin avril mais pour cela, nous sommes dans l'attente de l'accord des prorogations des subventions.

- Puis, M. le Maire présente les plus-values à prévoir au budget :

rue du cimetière	création pluvial	20 000,00 €
RD 931	réfection voirie	23 000,00 €
parking Wauthy	démolition hangar et traitement amiante	10 000,00 €
parking Wauthy	suppression branchement électrique	500,00 €
place Gallard	création branchement eau bâtiment communal	2 000,00 €
éclairage public	Plus-value candélabres de styles	36 650,00 €
rue Dernelle	démolition fosse étanche	500,00 €
	total TTC	91 000,00 €

Concernant la démolition de la fosse impasse Dernelle, le devis d'ESBTP s'élève à 1000€. Cet ouvrage étant à cheval sur le domaine public, il est proposé au Conseil Municipal de partager les frais avec le propriétaire.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord.

Concernant les candélabres, Monsieur le Maire rappelle que l'agglomération ne prend à sa charge que l'équipement de base. Or, la commune souhaitant mettre en valeur son patrimoine, des candélabres de styles sont préférables. La plus-value correspond donc à la différence de coût.

Après Délibération le conseil valide l'ensemble de la proposition de l'agglomération avec une plus-value de 36 650€ pour l'éclairage public.

Le conseil municipal valide également le branchement d'eau potable de la place Gallard.

- Madame Fillol, adjointe, présente le projet de convention de Mandat dont l'objet est la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du bourg d'Aubiach par l'agglomération d'Agen et notamment la participation financière de celle-ci :

- tranche ferme – rue de la Murette:
eaux pluviales : 114 354€
eaux usées : 71 074.55€
voirie : 166 556.60€ , la commune devra versée un fonds de concours de 78 556.60€HT (plus-values)
éclairage public : 16 172€, la commune devra versée un fonds de concours de 34 823.90€HT (plus-values)
- tranche conditionnelle – de la place de l'Eglise à la sortie du village côté Agen sur la RD931 :
éclairage public : 137 294.50€
- Soit un total prévisionnel de 505 451.65€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention et tout avenant s'y rapportant.

8/ Redevance pour occupation du Domaine Public Routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,
Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Considérant les tarifs maxima fixés pour 2006 par le décret n° 2005-1676,

Considérant que ce décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation à effectuer chaque année, en fonction de l'évolution de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP 01)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De fixer pour l'année 2017 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

Domaine public routier :

- 38.05 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 50.74 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 25.37 € par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Que ces montants seront revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N), et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005.

D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

De charger Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

9/ Modification statuts SDEE 47

Monsieur le Maire explique que le SDEE 47 développe de nouveaux partenariats : Lot-et-Garonne Numérique, EPCI à fiscalité propre, autres établissements publics (Eau 47, Valorizon...), la future SEM énergie.

De même, le syndicat élargit ses champs d'intervention : mobilité de l'hydrogène, stockage de l'énergie et autoconsommation, réseaux de froid, géothermie, éolien...

Ainsi, SDEE 47 doit modifier ses statuts afin d'intégrer ces nouvelles données.

Après avoir présenté le projet de nouveaux statuts du Sdee 47, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de ses prononcer sur ces modifications.

Après Délibération, le conseil municipal approuve le projet de nouveaux statuts du SDEE 47.

10/ Groupement achat électricité du SDEE 47

Monsieur le Maire explique que le SDEE 47 et les 4 autres syndicats de la Nouvelle Aquitaine (33, 24, 40, 64) proposent un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fourniture et de services. Ce marché se porte sur une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 et concernerait uniquement l'énergie liés aux bâtiments.

Après délibération, le conseil municipal décide d'adhérer à ce Groupement de Commandes.

11/ Retrait gonflement- argile

Mme Fillol, adjointe, explique que la DDT a présenté à la commune la nouvelle carte des aléas du PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles) liés aux phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux. Cette cartographie a été réalisée grâce à la connaissance géologique par le BRGM et suite aux déclarations de sinistres.

Aubiac est la 1^{ère} commune rurale touchée. La Commune est classée en aléas de faible à fort (carte consultable en mairie).

Ainsi, lors des dépôts de PC, les pétitionnaires devront suivre les prescriptions.

Après présentation de la cartographie et des prescriptions qui en découlent, le conseil municipal approuve le PPRN retrait-gonflement des argiles.

12/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

VENDEUR	ADRESSE	NATURE	SUPERFICIE TERRAIN M²	ACHETEUR	MONTANT €
PASELLO	8 ch de Marron	maison	3649	RUSCH	210 000
DOKHELAR	Garraouas	terrain	1229	DUPRAT	60 000
MARRAUD	Rouats	terrain	52 589	GFA Familial	46 257
DOKHELAR	50 rte de Moirax	Maison + terrain	3325	MORINVAL/GIOVANNINI	290 000

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

Questions diverses :

- A la demande de M. Dionis, le conseil municipal le recevra dans le cadre de la campagne électorale des législatives. Il en sera de même pour tout candidat qui en fera la demande.

- La Permanence élections est établie.

- Monsieur le Maire expose la requête de Monbec Roland, propriétaire. Celui-ci lui demande de bien vouloir prendre un arrêté pour déplacer le chemin communal à Aurion qui ne correspond plus au plan cadastral. Après délibération, le conseil municipal décide que le déplacement du chemin doit être assuré par l'administré qui est à l'origine du changement. Il lui sera donc demandé de faire le nécessaire.

- M. le Maire informe le conseil municipal qu'il participera au voyage d'études organisé par l'Amicale des Maires 47 au Mexique du 26 janvier au 7 février. Il rappelle que les frais sont entièrement à sa charge personnelle.

- Les conseillers ont la possibilité de participer au 100^{ème} Congrès des Maires du 21 au 23 novembre 2017. L'entrée est prise en charge par la commune, les autres frais sont assumés personnellement.

- Réception des italiens :

Une réunion de préparation aura lieu le 31 mars à 18h30 à la salle des fêtes.

M. Schmittlin, conseiller, présente le programme prévisionnel.

Mme Combres, adjointe, a demandé plusieurs devis pour la réalisation du parchemin qui sera le support de la Charte. Devis IGS : 324€ avec mise en page, 158€ sans mise en page

Devis Copyfac : 50€

- Assemblée Générale CAUE

M. Gonano, 1^{er} adjoint, s'est rendu à l'Assemblée Générale du CAUE. Il rappelle le rôle de conseil important de cet organisme que la mairie sollicite régulièrement. La cotisation annuelle s'élève à 250€
Après délibération, le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune au CAUE.

- Subventions allouées à l'école Anacrouse AMAC :

Monsieur le Maire explique que le mode de répartition des subventions attribuées à l'école est en cours de réflexion.

Aujourd'hui, Aubiac verse une subvention de 3500€. M. le Maire précise que le budget communal ne permet pas d'augmenter ce montant.

Fin de la séance : 23h00